



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Littérature française

de l'Université Paris 8 - Vincennes  
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Littérature française

Domaine : Lettres et langues

Demande n° S3LI140007162

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis - Campus de Saint Denis ; Département de littérature française, UFR Textes et Sociétés, Bât B, 2 rue de la Liberté, 93526, Saint-Denis cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention de licence *Littérature française* de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis offre des débouchés vers les métiers de l'enseignement, du livre et de l'édition, de la culture, du journalisme, voire de la création artistique.

Construite selon l'architecture du LMD (licence-master-doctorat), la mention va dans le sens d'une spécialisation progressive. Elle est organisée selon le principe des majeures et des mineures, qui dessinent des parcours précis. Les étudiants ont le choix de prendre, en première année (L1), une mineure « Littérature française ». Les autres mineures commencent à partir de la deuxième année (L2) et sont au nombre de quatre : « Langue, littérature, enseignement », « Création : arts et littérature », « Ecrire, traduire, éditer », « Littérature arts et sciences humaines ».

Sur l'ensemble de la licence, la majeure correspond à 108 crédits ECTS, une mineure à 36 crédits ECTS et des unités d'enseignement (UE) transversales à 36 crédits ECTS, soit un ensemble de 180 crédits ECTS (60 par année et 30 par semestre). Chaque semestre est composé de sept éléments constitutifs (EC), trois EC en majeure consacrés aux enseignements fondamentaux de la discipline, deux EC en mineure et deux EC transversaux.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dans le droit fil des principes qui ont présidé à la création de Paris 8, la formation mêle les enseignements attendus d'une mention comme celle-ci (enseignements de langue française, d'expression, méthodologie de l'analyse, littérature française et comparée, pratiquée sur des siècles différents, sur des genres différents, culture générale...) et des enseignements plus interdisciplinaires (sociocritique, psychanalyse des textes...) ou plus originaux (écriture sérielle, ateliers de création...). Ces enseignements mènent à une poursuite d'études clairement pensée, mais sans que les données fournies permettent de l'apprécier.

Les cours sont organisés en plages de 3h, ne pratiquant pas de différence formelle entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), ce qui semble correspondre à la politique globale de l'établissement (même si les tableaux descriptifs indiquent un CM à 49 % et un TD à 51 %). D'après les documents de présentation, le contrôle continu est privilégié. Les dispositifs de compensation sont relativement traditionnels. L'évaluation des enseignements par les étudiants est menée à titre empirique par les enseignants eux-mêmes ; un dispositif plus concerté est à l'étude. Une formation en informatique est prévue.

La licence de *Littérature française* est difficilement garante d'une insertion professionnelle immédiate en particulier dans les domaines de la création artistique cités (écrivain, scénariste...). On peut s'étonner aussi de l'absence d'unités d'enseignement (UE) clairement identifiées comme telles qui pourraient conduire aux concours de journalisme ou de l'enseignement. Enfin, séduisantes par leur diversité, les mineures peuvent aussi sans doute désorienter les étudiants les moins « fixés » sur un projet professionnel, d'autant qu'elles peuvent être choisies dans l'offre de l'Université.

Des réunions de pré-rentrée sont proposées, en L1, mais aussi en L2 et en L3. Les enseignants assurent des permanences hebdomadaires de deux heures. Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs étudiants. De nombreux enseignements de mise à niveau sont dispensés, et bien pensés : remédiation en FLE (Français langue étrangère), en langue vivante, cours « d'apprentissage » disciplinaire. Malgré cela, le taux d'échec en L1 demeure important. Le taux d'abandon oscille entre 30 et 47 %, le taux de réussite en L1 entre 22 et 46 %. Les réorientations sont toutefois possibles, du fait du système des majeures et des mineures, mais dans doute à l'intérieur de la même mention, ou du domaine : faute de renseignements, on ne peut juger de leur efficacité. Les données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des diplômés sont très lacunaires et celles sur les non diplômés inexistantes.

Des stages sont proposés au sixième semestre de la licence et le dispositif est bien organisé (durée fixée entre quatre et huit semaines, avec un rapport de stage), même si cela n'est pas une préoccupation essentielle de l'équipe, au regard de la faible valorisation du stage dans la formation, sans doute parce qu'il est difficile de trouver des stages de L3 dans les milieux visés (édition, journalisme, création...).

La mobilité reste encore faible, pour des raisons majoritairement économiques, même si l'équipe réfléchit à des dispositifs ingénieux pour pallier ce problème récurrent (valoriser les séjours de mobilité par le biais de stages, employer un système de correspondance avec des étudiants d'Outre-Atlantique). Il faut noter aussi que Paris 8 accueille nombre d'étudiants étrangers, et que la « mobilité » s'exerce aussi comme par ce biais. Paris 8 dispose de nombreux accords ERASMUS, MICEFA, CREPUQ.

De nombreux étudiants étant en reprise d'études ou salariés, des cours du soir sont proposés, ainsi qu'un emploi du temps adapté. L'adaptation est proposée aussi aux étudiants handicapés, selon la politique d'établissement.

Des enseignants référents choisis par les étudiants aident à l'élaboration du projet. Une brochure est disponible, des entretiens sont prévus. Le dossier indique que 20 % des étudiants licenciés poursuivent en master à Paris 8. Mais aucun chiffre n'est fourni sur l'insertion professionnelle et le devenir des étudiants.

L'équipe pédagogique apparaît disponible et impliquée (permanences). La population est extrêmement bien connue, et les dispositifs pensés en conséquence. La valorisation du diplôme n'est pas négligée (lien avec les lycées de la région, partenariats, formation continue).

- Points forts :

- Une valorisation indéniable du diplôme, par le biais des lycées, mais aussi par le rayonnement des intervenants de la formation (écrivains souvent médiatiques).
- Une excellente connaissance du public.



- Points faibles :
  - Un projet dont l'objectif mérite une nouvelle réflexion, au regard de ce que peuvent faire les étudiants sortants.
  - Une faible mobilité internationale sortante.
  - Absence de données sur le devenir des sortants non diplômés et insuffisances de celles portant sur l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.
  - Un taux d'échec encore important en L1.
  - Une préprofessionalisation encore très faible : les stages sont prévus, mais peu valorisés.

## Recommandations pour l'établissement

De manière générale, le dossier gagnerait à l'avenir à être rempli par diverses données qui manquaient ici. On aurait par exemple aimé connaître le contenu exact de la formation aux métiers de l'enseignement, même dispensée par une autre UFR. Il faudrait absolument fournir les chiffres d'insertion, avoir une vision du devenir des étudiants.

Peut-être conviendrait-il de préciser que le métier d'écrivain, de scénariste ou de parolier n'est pas immédiatement accessible après la licence. Il serait souhaitable de mettre en place une réelle politique de stages et de préprofessionalisation. Il faudrait également renforcer, systématiser l'intervention des professionnels, les stages ou les projets tutorés qui, présents dans le dossier, ne semblent pas être l'objet d'une grande attention. Les professionnels sembleraient extrêmement utiles pour un certain nombre de débouchés.

La mobilité doit être encore davantage encouragée, au besoin par des dispositifs innovants qui viendraient renforcer les solutions déjà trouvées par l'équipe.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY  
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB  
Directeur de la section de la formation et des  
diplômes  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

**Danielle TARTAKOWSKY**  
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY  
UNIVERSITÉ PARIS  
La Présidence  
VINCENNES SAINT-DENIS



## Commentaire de l'Évaluation par l'AERES

### I Remarques ponctuelles

Il est affirmé qu'une évaluation est menée à titre empirique par les enseignants eux-mêmes et qu'un dispositif plus concerté est à l'étude. C'était en effet le cas. On peut toutefois mentionner que ce dispositif a désormais été défini et qu'il rentrera en application à partir de la rentrée 2013.

Il est dit qu'une formation en informatique est prévue, mais qu'on n'évoque ni de CLES, ni de C2i. Cette formation est bien prévue dans le cadre des enseignements transversaux du premier semestre de L2. Elle n'est pas décrite de manière précise car elle ne sera pas prise en charge par les enseignants du département. Mais, comme l'indique le tableau des enseignements transversaux, il est bien prévu que les étudiants doivent suivre obligatoirement une formation leur permettant de passer le C2i (ou de le passer directement).

### II Remarques générales

Le principal reproche adressé à cette formation porte sur l'orientation des étudiants, qu'il s'agisse de leur insertion professionnelle ou de la poursuite de leurs études. Comme l'indique le rapport d'évaluation, les données sur le devenir des étudiants à disposition de l'équipe pédagogiques sont très faibles et doivent être améliorées. Étant donné le profil particulier des étudiants qui suivent cette formation (des étudiants dont les connaissances générales sont encore, le plus souvent, rudimentaires et insuffisantes) et la nature même de cette formation (qui ne donne pas accès directement à un recrutement ou à une autre formation fondés sur un concours ou sur quelque autre mode de sélection clairement identifiable), ces données resteront difficiles à établir. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas se préoccuper de l'avenir des étudiants mais bien penser leur formation en fonction d'un certain nombre d'objectifs et de perspectives qui leur permettront de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre des études précises afin d'y parvenir. Le rapport estime qu'une nouvelle réflexion doit être menée à ce propos. Une telle réflexion est bien sûr toujours nécessaire et nous entendons continuer à la mener. On peut d'ailleurs souligner qu'une telle réflexion a guidé l'élaboration de la formation évaluée.

Il est dit que cette licence de Littérature française est difficilement garante d'une insertion professionnelle immédiate (en particulier dans les domaines de la création littéraire) et que les UE pouvant y préparer ne sont pas suffisamment identifiées. L'orientation professionnelle est néanmoins clairement prise en charge par les mineures proposées (la possibilité de prendre une autre mineure étant laissée à des étudiants qui seront capables d'avoir un véritable projet personnel). Certes, aucune de ces mineures ne débouche directement sur une activité professionnelle précise et les étudiants devront dans la majorité des cas poursuivre leur formation afin d'y parvenir (qu'il s'agisse des concours de l'enseignement dans le cadre d'un master, de différentes formations prises en charge par des masters universitaires ou par d'autres écoles). Il n'y a aucune ambiguïté à ce propos. On ne saurait se substituer aux institutions prévues et prétendre qu'une formation en premier cycle de Littérature française permette automatiquement une insertion professionnelle immédiate. Cette dernière est avant tout une formation généraliste destinée à transmettre un certain nombre de connaissances et de compétences que l'étudiant aura la charge de traduire par la suite dans une activité professionnelle qui demeure nécessairement ouverte sur diverses perspectives. Elle possède en effet une vocation pour partie propédeutique.

Les mineures proposées doivent néanmoins permettre à des étudiants qui s'inscrivent souvent en L1 sans véritable objectif, de s'orienter à partir de la L2 et de se préparer en vue d'une perspective professionnelle afin de s'y engager de manière plus précise après la licence. Il est possible dans ce cadre de renforcer les stages et les interventions de professionnels. Il a été d'ailleurs décidé de désigner un responsable des stages et de l'insertion professionnelle afin d'aider les étudiants à définir leur orientation professionnelle et à trouver un stage susceptible de les préparer en ce sens. Mais ce dont les étudiants qui arrivent ont souvent le plus besoin, c'est d'un enseignement qui leur assure une formation solide, qui leur fait souvent défaut au

moment de s'inscrire (qu'ils soient munis d'un bac français ou d'un diplôme étranger), et d'un encadrement clair et exigeant qui leur permette d'atteindre un niveau de connaissances et de compétences qui leur permettra de prétendre ensuite à un avenir professionnel adapté.

Le deuxième reproche adressé à notre formation porte sur l'insuffisante mobilité des étudiants. Il est évident qu'un séjour dans une université étrangère est en soi un véritable apport susceptible d'enrichir une formation. Nous incitons autant que possible nos étudiants à profiter des possibilités qui leur sont offertes et nous entendons renforcer encore les mesures favorisant leur mobilité. Mais il faut, là aussi, s'appuyer sur la nature véritable de notre public. La quasi-totalité de nos étudiants est constituée d'étudiants venant soit de milieux peu aisés soit de l'étranger. Pour les étudiants étrangers, la mobilité est constitutive de leur identité et de leur situation. S'il peut leur être bénéfique de profiter aussi d'un séjour dans une autre université, ils ont souvent besoin de commencer par s'insérer dans ce pays et dans l'université qui les a accueillis. Ils doivent à la fois se familiariser avec leur nouvel environnement, acquérir une certaine stabilité et améliorer leur maîtrise de la langue française. Pour les étudiants français, il serait évidemment souhaitable qu'ils puissent bénéficier le plus largement possible des avantages qu'offrent un enseignement dans une autre langue et la découverte d'un autre monde. Mais nos étudiants se heurtent souvent à de réelles difficultés financières. Leurs familles n'ont souvent pas les possibilités d'assurer un séjour à l'étranger et eux-mêmes rechignent à abandonner le "petit boulot" qui leur assure un revenu minimum ou la chambre qu'ils louent. Les moyens financiers mis à leur disposition dans le cadre de la mobilité étudiante s'avèrent insuffisants au regard des besoins qui sont les leurs. Nous essayons toutefois de conclure des accords avec des universités à la fois relativement proches et susceptibles d'offrir des conditions adaptées afin de favoriser la mobilité de nos étudiants (comme c'est le cas par exemple récemment avec l'Université de Leeds). La mobilité de nos étudiants a d'ailleurs bien augmenté ces dernières années. On peut néanmoins ajouter qu'à nouveau, ce dont les étudiants ont souvent le plus besoin, c'est d'un encadrement stable et rassurant leur permettant d'améliorer leurs connaissances, à l'image de ce que les élèves de classes préparatoires peuvent connaître (sans impératif de mobilité à l'étranger par ailleurs). La mobilité étudiante a le plus souvent lieu après la première étape de la formation, lorsque l'étudiant a atteint un certain niveau et qu'il a trouvé sa voie.